



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Porcs

Question écrite n° 7903

## Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de reevaluer l'enveloppe de l'aide à la qualité du porc en zones de montagne et piémont. En effet, cette aide n'a pas été reevaluée depuis 1988, ce qui en limite considérablement les effets. La Fédération nationale porcine demande que le montant de l'enveloppe soit porté dès 1993 de 30 à 50 MF pour permettre aux éleveurs de Franche-Comté de mieux faire face aux handicaps naturels de ces zones difficiles. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur cette question qui conditionne le maintien de l'élevage, de la vie et de l'emploi nécessaires à l'équilibre régional.

## Texte de la réponse

Conscient des difficultés graves que traverse le secteur porcin actuellement, des mesures ont été prises pour préserver l'outil de production. Parmi ces dispositions, le versement de l'aide à la qualité du porc en zone de montagne a bien été effectué. Cette mesure doit permettre de maintenir, dans les zones les plus difficiles de notre territoire, une filière spécifique, à même de tirer parti des conditions de montagne pour conférer une plus-value au produit.

## Données clés

**Auteur :** [M. Charroppin Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7903

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 17 octobre 1994

**Question publiée le :** 15 novembre 1993, page 3978

**Réponse publiée le :** 24 octobre 1994, page 5279